



15 mars 2019

Dématérialisation des marchés publics :

La signature électronique devient obligatoire dès la remise de l'offre.

Arras, le 11 février 2019

Madame, Monsieur,

Depuis le 1^{er} octobre 2018 la législation impose aux pouvoirs adjudicateurs une dématérialisation totale des procédures liées aux marchés publics d'un montant supérieur à 25 000 € HT.

Dans un premier temps, Pas-de-Calais habitat a souhaité étendre cette obligation à tous les marchés passés par l'office d'un montant estimé supérieur à 15 000 €. Aujourd'hui, Pas-de-Calais habitat a décidé d'appliquer cette procédure à tous les marchés **d'un montant supérieur à 4 000 € HT.**

Toutes les procédures continuent d'être lancées sur la plateforme dématérialisée "marchés sécurisés" sur laquelle vous aurez à répondre obligatoirement de façon dématérialisée.

À ce jour et pour faciliter cette transition et vos démarches, Pas-de-Calais habitat ne vous impose pas la signature électronique dès la remise de l'offre, afin de vous laisser le temps de vous procurer les moyens nécessaires à cette signature.

Celle-ci ne peut s'opérer qu'au moyen d'une clé de signature électronique répondant à des exigences renforcées de sécurité reposant sur un certificat qualifié. Nous attirons votre attention sur le fait que l'obtention de cette clé auprès d'un des opérateurs agréés peut être soumise à un délai de quelques semaines.

Nous vous encourageons à effectuer votre démarche dès maintenant.

En effet, **à compter du 15 Mars 2019**, Pas-de-Calais habitat exigera la signature électronique dès la remise de l'offre et il ne vous sera plus possible de répondre à nos consultations si vous ne disposez pas d'une clé de signature.

En outre, la législation impose que toutes les communications découlant de procédures dématérialisées se fassent également de manière dématérialisée par la plateforme "marchés sécurisés", utilisée par Pas-de-Calais habitat (<http://www.marches-securises.fr>). Les demandes de précisions, les lettres d'informations, les éventuelles négociations ainsi que la notification du marché s'effectueront donc par cette plateforme.

Vous trouverez, joint au présent courrier, un guide afin de vous aider lors de vos réponses électroniques, ainsi qu'une présentation sur la signature électronique. En cas de difficultés techniques, vous pouvez joindre la hotline de la plateforme au **04 92 90 93 27**. Le service "marchés" de Pas-de-Calais habitat est également à votre disposition pour toute autre question liée à la dématérialisation au **03 61 11 70 38**.

Nous vous prions d'agréer Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Fabrice Crépin,
Directeur général

**Plus que des fournisseurs,
vous êtes les premiers partenaires de l'Office.**

C'est pourquoi nous souhaitons vous accompagner pour faciliter cette période de transition numérique.